

JORF n°0271 du 22 novembre 2013 page  
texte n° 6

ARRETE

**Arrêté du 12 novembre 2013 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès  
au stage professionnel d'administrateur judiciaire**

NOR: JUSC1327810A

Par arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 12 novembre 2013, la session de l'examen d'accès au stage professionnel d'administrateur judiciaire pour l'année 2013 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 7 au 11 avril 2014 ;
- l'épreuve orale d'admission aura lieu du 10 au 12 juin 2014.

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Les demandes d'inscription pour subir l'examen d'aptitude à la profession d'administrateur judiciaire devront être adressées par les candidats, dans les conditions prévues par l'article A. 811-14 du code de commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01, au plus tard le 7 janvier 2014.